



Compte rendu du Comité de programmation LEADER 12 septembre 2016

Présents:

Collège public :

CHABOT Jacques, DELATTE Benoît, AMBAUD Jean-Yves, GRENOT Marie-Pierre, BOUCHER-PILARD Maryse, BARBOT Jean-Pierre, PAPILLAUD Joël, BOLVIN Jean-Michel, SAINT-LOUPT Muriel, CHAT-LOCUSSOL Isabelle, LAGARDE Isabelle, JAULIN Joëlle

Collège privé :

DUBOJSKI Michel, HERBRETEAU Daniel, FORT Claire, BALLU Agnès, BALLU Carole, BLANCHARD Sylvie, BILLION Nicole, AUDOIN Charles, MOUNIER Jean-Michel, DELETOILE Gérard, GODIER Joël, VAUZELLE Nicolas, BRALERET Patrick.

Assistaient également :

CHASSELOUP Angélique, MONTEIRO Larissa, PASQUIER Mickaël

Excusés:

MEURAILLON André, LAGARDE Bernard, JOBIT Didier, BARRET Yann, VENTHENAT Alain, SALIGAULT Pascal, VARACHER Philippe, MOUNIER Marc

Le double quorum étant atteint, Jacques CHABOT, le Président du GAL, ouvre la séance et remercie le Lycée Agricole pour son accueil.

Il propose de faire un tour de table car de nouveaux membres sont présents.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- 1. Modification du périmètre du GAL
- 2. Modification des membres du Comité de Programmation
- 3. Modification des fiches actions
- 4. Présentation de la grille de sélection des projets
- 5. Etude des dossiers en opportunité

I. <u>INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU LEADER</u>

Jacques CHABOT précise qu'il s'agit de la 2^{ième} réunion du Comité de programmation LEADER et informe de l'état d'avancement du programme :

- La convention cadre avec l'autorité de gestion n'est toujours pas signée. Il n'est donc pas possible de valider des opérations
- Aucun GAL en Poitou-Charentes n'a encore signé mais cela ne devrait pas tarder (l'ASP a commencé à signer des conventions).
- Pour le Sud Charente, un peu de retard car des compléments ont été apportés suite à l'intégration de la CDC Horte et Lavalette.

Angélique CHASSELOUP précise qu'une version provisoire d'OSIRIS permettra d'engager prochainement les dossiers animation/gestion des GAL.

II. MODIFICATION DU PERIMETRE DU GAL

Le Président du GAL informe qu'au 1^{er} janvier 2017 les CdC Tude et Dronne et d'Horte et Lavalette vont fusionner et qu'il est préférable que le périmètre du GAL respecte les limites des EPCI.

Un accord entre les deux GAL et les deux CdC a été trouvé afin que la modification du périmètre se fasse dès le conventionnement, soit avant la fusion du 1^{er} janvier.

Le Pays a délibéré favorablement pour l'intégration. La Région est OK.

La modification de l'enveloppe fera l'objet d'un avenant ultérieur. La Région fixera les règles.

Horte et Lavalette = 13 communes et 5227 habitants

⇒ Les membres du GAL approuvent le changement de périmètre

III. MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Président du GAL propose d'intégrer des représentants de la CdC au sein du Comité de Programmation. La CdC d'Horte et Lavalette propose les noms suivants :

- o Titulaire: Isabelle CHAT-LOCUSSOL
- o Suppléant : Bernard LAGARDE

Afin de respecter la parité entre les CdC Jacques CHABOT propose que Marie-Pierre GRENOT et Maryse BOUCHER-PILARD représentent la CdC4B Sud Charente et non plus le Pays Sud Charente.

⇒ Les membres du Comité de programmation acceptent à l'unanimité :

- L'intégration des représentants d'Horte et Lavalette au sein du Comité LEADER
- Le changement de représentation de Marie-Pierre GRENOT et Maryse BOUCHER-PILARD du Pays Sud Charente vers la CdC 4B Sud Charente

Jacques CHABOT demande à Isabelle CHAT-LOCUSSOL si des structures privées de leur territoire pourraient intégrer le GAL LEADER.

La Présidente de la CdC interrogera son conseil communautaire.

IV. LES FICHES ACTIONS

Jacques CHABOT précise que lors du dernier comité, les fiches actions avaient été présentées dans les grandes lignes. Des précisions ont été apportées depuis : montant plafond de subvention, détail des dépenses éligibles. Deux documents ont été remis aux membres du GAL reprenant l'intégralité de ces ajouts et modifications.

Il propose d'examiner toutefois plus en détails, deux modifications de fiches :

- Fiche 2 : tourisme, culture et patrimoine

Ajouter la ligne suivante : Organisation de manifestations culturelles d'intérêt territorial

Commentaire:

L'objectif est de ne soutenir que certaines manifestations.

Seront privilégiées : Les manifestations rayonnant à l'échelle pays, valorisant le territoire.

L'ensemble des dossiers présentés fera l'objet d'une présentation en opportunité avant la manifestation afin d'avertir en amont le maître d'ouvrage du soutien ou pas du GAL.

⇒ Pas de commentaire particulier, cette modification est validée à l'unanimité

- Fiche 3: circuits courts et productions locales

Ajouter les lignes suivantes :

- Projets visant à la conservation, la valorisation et la communication des productions locales (ex : verger conservatoire)
- Aménagement et achat d'équipement pour des projets liés à l'insertion (ex : jardins associatifs, chantiers d'insertion...). Sont éligibles uniquement les structures porteuses d'un chantier d'insertion.

⊃ Pas de commentaire particulier, cette modification est validée à l'unanimité

V. LA GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

C'est une volonté de l'Union Européenne. Elle est obligatoire à mettre en place afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, mieux utiliser les ressources financières et limiter les anomalies en cas de contrôles.

Elle doit répondre aux objectifs de la stratégie, être claire, transparente et facile à remplir.

Le Président du GAL explique les spécificités de la grille du Sud Charente :

- 1 seule grille pour toutes les fiches actions
- Facilement vérifiable
- Reprise des principes de LEADER
- Outil d'aide à la décision : fixation d'une note qui détermine le taux de subvention. Le taux est variable entre 0 et 80 %

Il propose de mettre des taux élevés afin de laisser une marge de manœuvre aux membres du Comité de Programmation :

- Note inférieure à 11 : maximum 50 % de subvention LEADER
- De 12 à 15 : maximum 65 % de subvention LEADER
- Plus de 16 : maximum 80 % de subvention LEADER

Concernant son remplissage, il propose que l'animateur du GAL et le Président fassent des propositions en amont du Comité (la grille pré remplie sera envoyée avec la convocation) et sera débattue ensuite.

Jean-Yves AMBAUD propose de mettre en place des « malus » pour des dossiers hors stratégie Larissa MONTEIRO s'interroge sur l'articulation avec le FEADER et le FEDER sur certaines mesures, notamment celles aux entreprises. Angélique CHASSELOUP indique que cette grille doit être portée à connaissance des porteurs de projet donc jointe au formulaire de demande de subvention.

Jacques CHABOT estime que dans un premier temps le GAL va tester cette grille et le fonctionnement proposé et qu'en cas de besoin des évolutions seront proposées.

⇒ A l'unanimité, les membres du Comité de programmation valident :

- La grille de sélection des projets et les taux d'aides proposés
- Son fonctionnement

VI. DEBAT D'OPPORTUNITE SUR LES DEMANDES REÇUES

Le Président rappelle que lors du dernier Comité, il a été acté le principe de présenter une majorité de dossiers en opportunité afin de discuter sur des opérations non terminées, d'avoir plus de débats, de faire des préconisations et d'informer le maître d'ouvrage d'un soutien éventuel avant le début de son opération.

La convention n'étant pas signée et les formulaires définitifs n'étant pas disponibles, il n'est pas possible de valider officiellement les dossiers. L'avis d'opportunité sera donné sous réserve de présentation pour programmation d'un dossier complet et de l'avis favorable du service instructeur. Jacques CHABOT précise que l'on ne peut pas voter sur un montant définitif car il faut vérifier les dépenses éligibles et avoir les arrêtés de subvention de l'ensemble des cofinanceurs.

On peut voter sur un montant LEADER maximum et/ou un taux de cofinancement FEADER maximum.

FOYER RURAL DE MAINFONDS/AUBEVILLE

Promotion du territoire par l'intermédiaire d'une montgolfière

Fiche sollicitée n°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique

Ligne : promotion touristique du territoire : création d'outils de promotion

Montant des dépenses présentées : 47 013.60 € Montant retenu : 46 013.60 €

Montant sollicité: 20 000 €

Montant proposé : 20 000 € : Respect du taux plafond FEADER et du plafond de subvention (25 000 €)

Note proposée: 14/20 soit un taux max FEADER de 65 %

En 2007, l'association a investi dans une montgolfière qui a permis la promotion du territoire et de la Coupe d'Europe. Elle sert également à la formation des pilotes. Après neuf années de fonctionnement, il est nécessaire de changer l'enveloppe et de remettre à jour les logos des partenaires.

Jean-Michel BOLVIN demande la raison de l'acquisition d'un ventilateur d'occasion

Plusieurs membres du GAL regrettent que ce soit plus la Charente qui soit mise en valeur alors que le Sud Charente est le principal financeur. Les logos ne sont pas proportionnels aux financements.

Jean-Pierre BARBOT, le Président du Foyer Rural, estime qu'il est possible « d'habiller » la nacelle.

Le Président du Foyer Rural est invité à quitter la salle.

Les membres du GAL valident cette opération et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT, pour un montant maximum de subvention LEADER de 20 000 € et un taux de cofinancement 65 %

BARBEZIEUX ST HILAIRE

Mise en place d'une signalétique dans le cadre de la labélisation Village Etape

Fiche sollicitée n°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique

Ligne: Accompagnement des collectivités à l'obtention et au maintien de labels, à la communication

Montant des dépenses présentées : 59 000 € Montant retenu : 35 000 €

Montant sollicité: 32 450 € soit un taux de 43.5 % (inférieur au plafond)

Montant proposé: 17 500 €: Taux plafond FEADER par rapport à la note obtenue

Note proposée: 11/20 soit un taux max de 50 %

La commune a obtenu le 4 juillet 2015, le label « village étape ». L'article 15 de la charte qualité de ce label stipule que « les services et les autres équipements sont indiqués et repérés par une signalétique appropriée, mise en place par la commune ». La demande de subvention porte sur ces équipements.

Erreur dans la notation, l'impact est communautaire et non communale, la note finale est donc de 12. Angélique CHASSELOUP demande comment sera faite la publicité européenne ? L'animateur du GAL répond que le site Internet de la commune servira de support.

Les représentants de BARBEZIEUX (Claire FORT et Benoît DELATTE) sont invités à quitter la salle.

Jacques CHABOT propose de soutenir ce projet à hauteur de 50 %

Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT, pour un taux LEADER maximum de 50 % et une subvention max. de 25 000 €.

L'intervention du FEADER sur cette opération devra être mentionnée dans le site Internet

CDC 4B SUD CHARENTE

Programme art roman 2016

Fiche sollicitée n°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique **Ligne :** Le patrimoine roman : mise en valeur du patrimoine intérieur et extérieur, animation...

Montant des dépenses présentées : 27 287040 € même montant retenu Montant sollicité : 12 140 €, soit un taux de 44.5 % (inférieur au plafond)

Montant proposé: 13 634.70 €: taux plafond en compensation du refus de la Région

Note proposé: 11/20 soit un taux max de 50 %

Le programme de valorisation de l'art roman existe depuis 2008. A ce jour, 47 plaques ont été réalisées. Le projet tend à terminer le programme par la réalisation de 11 plaques restantes.

La subvention régionale étant refusée, Marie-Pierre GRENOT, estime que l'autofinancement de ce projet doit être pris en charge par les deux CdC et non uniquement par les 4B puisque ce projet concerne des communes les deux CdC.

Marie-Pierre GRENOT et Maryse BOUCHER-PILARD sont invitées à quitter la salle.

→ Pas de remarque particulière, les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT, pour un taux LEADER maximum de 50 %.

MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS

Travaux de restauration et d'aménagement du château de la Mercerie – phase 2 -

Fiche sollicitée n°2 : Valoriser et promouvoir notre offre culturelle patrimoniale et touristique

Ligne : aménagement et équipement de lieux culturels, touristiques et de loisirs d'intérêt territorial

Montant des dépenses présentées : 123 000 € Montant retenu : 117 588 €

Montant sollicité: 37 500 €, soit un taux de 30.5 % (inférieur au Plafond)

Montant proposé : 36 217.10 €. A vérifier après l'appel d'offre

Note proposé: 17/20 soit un taux max de 80 %

Le château de la Mercerie se situe sur la commune de Magnac-Lavalette-Villars et doit sa renommée à la famille Réthoré. En 1924, la famille s'installe dans sa nouvelle demeure la Mercerie. Au départ, ils veulent agrandir dans un style classique pour y loger les collections que Raymond ramène de ses voyages. Les travaux débutent en 1941. A la fin des années 70, faute d'argent les travaux cessent brusquement. En 1987, l'Etat inscrit le château. Depuis faute d'entretien, les dégradations des toitures ont entraîné l'altération des décors. En 2011, la commune, convaincue que la Mercerie pouvait être sauvée contracte un bail emphytéotique. Depuis cette date, le domaine retrouve peu à peu de sa superbe. Le nombre de visiteurs payants est de 9 000 par an mais environ 25 000 viennent gratuitement. A terme l'association espère la création d'une dizaine emplois.

Les membres du GAL soulignent de manière unanime, la qualité et l'aventure humaine de ce projet. Certains seraient intéressés par une visite en amont d'un prochain comité afin de découvrir cette nouvelle partie du territoire

⊃ Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT, pour une subvention max. de 37 500 €.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU VEAU DE CHALAIS

Démarche de certification AOP du Veau de Chalais

Fiche sollicitée n°3 : Développer les circuits courts et les productions locales

Ligne: les actions favorisant l'obtention d'une labélisation officielle

Montant des dépenses présentées: 79 300 € même montant retenu

Montant sollicité: 31 720 €, soit un taux de 40 % (inférieur au Plafond)

Montant proposé: 31 720 € (à finaliser avec l'aide du Département)

Note proposée: 17/20 soit un taux max de 80 %

Le veau de Chalais est une production ancestrale située dans un rayon de 30 km autour de de Chalais. L'association n'est plus en règle par rapport à l'utilisation du nom « Veau de Chalais ». Pour protéger leur nom, mais aussi et surtout pour donner une ampleur nationale à leur filière et prouver que le produit à des qualités supérieures et inégalées les éleveurs ont entamé des démarches pour obtenir une reconnaissance d'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

Jean-Michel BOLVIN demande des précisions sur ce qui fait la typicité de cette viande Isabelle CHAT-LOCUSSOL estime que « l'étroitesse » du territoire peut être un frein pour obtenir le label. Angélique CHASSELOUP estime que non et prend l'exemple du piment d'Espelette (10 communes) La Présidente de l'association informe que ces démarches sont longues et onéreuses mais que le maintien de l'élevage sur nos territoires est un véritable enjeu.

Madame BLANCHARD est invitée à quitter la salle

□ Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT. Le montant de la subvention pourra être revu suite à l'aide du Département dans le respect des plafonds de la fiche action.

CDC 4B SUD CHARENTE

Acquisition de matériel à la cuisine de BARBEZIEUX

Fiche sollicitée n°3 : Développer les circuits courts et les productions locales

Ligne: Investissements en matériels pour cuisines centrales

Montant des dépenses présentées : 37 870 € même montant retenu

Montant sollicité: 18 935 €, soit un taux de 50 %

Montant proposé: 18 935 €

Note proposée: 11/20 soit un taux max de 50 %

La cuisine de Barbezieux fournit des repas aux structures petite enfance de la CdC 4b, centre de loisirs de Baignes et Barbezieux, ainsi que le foyer des personnes âgées.

Pour faciliter la préparation des repas, il est indispensable d'acquérir du matériel complémentaire.

Une erreur s'est glissée dans la grille, la note finale est bien 11 (2 points pour la stratégie, 2 pour l'échelle, 2 pour l'innovation, 2 pour l'impact, 1 pour le développement durable, 2 pour l'esprit LEADER)

Jean-Yves AMBAUD demande des précisions sur cette mesure : seules sont éligibles les cantines et les équipements permettant d'utiliser des produits locaux.

→ Pas de remarque particulière, les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT, pour un taux FEADER maximum de 50 %

ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES FORETS

Mise en œuvre du programme de pistes et dessertes forestières du Sud Charente

Fiche sollicitée n°5 : Faire de la forêt un nouvel atout économique Ligne : les actions d'animation favorisant la mobilisation du bois local Montant des dépenses présentées : 25 600 € même montant retenu

Montant sollicité: 4 475 €, soit un taux de 17 %

Montant proposé : 4 475 €.

Note proposée: 12/20 soit un taux max de 65 %

Création de pistes de défense forestière contre l'incendie et de chemins forestiers permettant la mobilisation des bois. Pour 2016/2017, ces travaux sont prévus sur les communes de Chantillac, Rioux-Martin, Yviers, Bardenac, Bors de Montmoreau et Pillac.

⇒ Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT. Le montant de la subvention pourra être revu à la hausse suite à la décision du Conseil Régional dans le respect des plafonds de la fiche action.

ESPACE NUMERIQUE DU SUD CHARENTE

Acquisition de matériel audiovisuel pour une WEB TV

Fiche sollicitée n°6 : Adapter, moderniser l'accès aux services à la population

Ligne: Investissement matériel pour développer l'usage du numérique

Montant des dépenses présentées : 57 580 € Montant retenu : 57 080 €

Montant sollicité: 12 000 €, soit un taux de 20.8 %

Montant proposé: 12 000 €

Note proposée: 14/20 soit un taux max de 65 %

Dossier rajouté à l'ordre du jour.

Le projet consiste en la mise en place au-niveau Sud Charente d'une web TV gérée principalement par les jeunes du territoire.

Nicolas VAUZELLE informe que cette opération a reçu la médaille d'argent à RURALITIC. Plusieurs membres du GAL pensent que des connexions sont possibles avec leurs projets

Nicolas Vauzelle, le Président de l'association est invité à quitter la salle

⇒ Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT. Le taux d'aide sera au maximum de 65 %.

PAYS SUD CHARENTE

Animation/Gestion 2015-2016 du programme LEADER

Fiche sollicitée n°10 : Animation, gestion du programme LEADER Montant des dépenses présentées : 72 850 € même montant retenu

Montant sollicité: 58 280 €, soit un taux de 80 %

Montant proposé : 58 280 €.

Note proposée: 16/20 soit un taux max de 80 %

Soutien à l'ingénierie technique du programme. Pour le GAL Sud Charente, 1.2 ETP sont consacrés à LEADER (0.5 animation et 0.7 gestion). Dossier monté sur les années 2015 et 2016

➡ Les membres du GAL valident cette opération à l'unanimité et donnent un accord de principe, sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT pour un taux maximum de FEADER de 80 %.

L'ordre du jour est épuisé, le Président du GAL lève la séance